

COMMUNIQUE AUX MEMBRES

Cher membre d'INVESTAS

INVESTAS a.s.b.l. Association luxembourgeoise des actionnaires privés, (www.investas.lu), à l'honneur de vous informer du calendrier des assemblées générales des actionnaires des principales sociétés cotées à la Bourse de Luxembourg.

16/03/2010 BIP Investment Partners (www.bip.lu)
01/04/2010 SES S.A. (www.ses.lu)
06/04/2010 Foyer S.A. (www.foyer.lu)
21/04/2010 RTL Group S.A. (www.rtl.lu)
26/04/2010 Luxempart (www.luxempart.lu)
29/04/2010 KBC Groupe S.A. (www.kbc.com)
11/05/2010 ArcelorMittal S.A. (www.arcelor.lu)
12/05/2010 DEXIA S.A. (www.dexia.lu)
14/05/2010 Société Electrique de l'Our S.A. (www.seo.lu)

INVESTAS vous propose de vous représenter lors des dites assemblées générales. INVESTAS y fera entendre la voix, les questions et les préoccupations des actionnaires privés. Voilà pourquoi nous vous prions respectueusement, pour chaque société ci-dessus dont vous êtes actionnaires, de mandater INVESTAS de vous représenter **pour 1 (une!) action**.

En effet, ce qui compte pour être reconnu comme représentant des petits porteurs dans les assemblées générales, c'est le nombre de mandats, non pas le nombre d'actions.

Mandater INVESTAS ne signifie donc pas devoir lui dévoiler le nombre d'actions que vous détenez dans telle ou telle société.

A toutes fins utiles, INVESTAS tient à rappeler que la procédure pour nous mandater est la suivante:

1. contacter sa banque dépositaire au moins 2 semaines à l'avance pour que celle-ci établisse – gratuitement - une procuration pour se faire représenter dans une assemblée générale,
2. laisser en blanc toute consigne de vote pré imprimée, l'expérience a montré que certains formulaires de procuration peuvent prêter à confusion, et que les questions posées au vote peuvent changer d'ici l'assemblée générale. Il est donc préférable de laisser une marge de flexibilité au mandataire,
3. faire établir cette procuration au nom de
M. Raymond Goebbels, président d'INVESTAS a.s.b.l.
56, avenue Guillaume
L-1650 Luxembourg

Celui-ci sera informé directement par les banques quant au nombre de mandats qu'il représentera.

INVESTAS traitera ces procurations individuelles de manière confidentielle.

Grâce à votre soutien, INVESTAS se fera fort pour défendre vos intérêts lors des assemblées générales. Nous vous remercions de votre confiance.

Luxembourg, le 8 février 2010